



Assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage

La meilleure assurance pendant la phase de construction

La phase de la construction est une étape passionnante, mouvementée et qui comporte souvent son lot de soucis et de dangers. Avec l'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage, vous vous assurez de manière optimale contre les conséquences de dommages en responsabilité civile durant votre activité de construction. Construire, c'est investir dans le futur – avec cette assurance, vous vous évitez bien des soucis durant la phase de la construction.

Vos prestations d'assurance en bref :

- ✓ Blessure ou atteinte à la santé de tiers
- ✓ Destruction, détérioration ou perte de choses appartenant à des tiers
- ✓ Préjudices pécuniaires dus à des dommages corporels ou matériels
- ✓ Dommages à des tiers dus à des prestations propres du maître d'ouvrage

Assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage

Pour une phase de construction sans soucis

Tout futur propriétaire se réjouit de posséder sa propre maison – mais la phase de la construction reste empreinte d'incertitudes. Des incidents peuvent retarder ou menacer le projet. Et si des personnes subissent des dommages, les coûts sont la plupart du temps élevés. Si lors d'un accident de chantier un tiers n'ayant rien à voir avec la construction subit des dommages, l'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage couvre les prétentions en responsabilité civile.

Une personne non impliquée se blesse

Par manque d'attention, un promeneur tombe dans la fouille de chantier. Il souffre d'une fracture compliquée à la jambe et doit rester à l'hôpital pendant plusieurs semaines. Le maître d'ouvrage étant tenu de s'assurer que le chantier est dûment sécurisé, il est considéré comme responsable.

Les travaux occasionnent des dégâts chez le voisin

L'excavation de la fouille est terminée et les fondations ont été réalisées. Mais une mauvaise surprise vous attend : ces importants travaux et le passage de machines lourdes ont provoqué des fissures dans le bâtiment d'à côté.

Eaux polluées

Une rivière a été polluée par des travaux de construction. Remédier aux atteintes causées à l'environnement et assurer le maintien de l'approvisionnement en eau potable impliquent des mesures coûteuses.

En toute sécurité grâce à l'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage

L'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage vous assure contre ce type de prétentions en responsabilité civile et bien d'autres encore. Même la défense juridique face à des prétentions injustifiées est par exemple couverte.

Plus d'informations sur
[gvb-privatversicherungen.ch/
bauherrenhaftpflichtversicherung](http://gvb-privatversicherungen.ch/bauherrenhaftpflichtversicherung)



Assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage*

Couvertures	Prestations assurées
Dommages corporels, à savoir, mort, blessures ou autres atteintes à la santé de tiers	Maximum jusqu'à la somme garantie convenue
Dommages matériels, à savoir, destruction, détérioration ou perte de choses appartenant à des tiers	
Préjudices pécuniaires, à la condition qu'ils soient dus à un dommage corporel assuré ou à un dommage matériel assuré causé au lésé	
Dommages causés à des tiers qui ont été occasionnés par la prestation du maître d'ouvrage	
Extensions de couverture possibles : — couverture d'assurance lors de préjudices pécuniaires qui ne sont pas la conséquence d'un dommage corporel ou matériel assuré — assurance accident des visiteurs	
Franchise	Minimum CHF 1 000.–

* Le risque est assumé par Allianz Suisse

Les présentes informations ne sont qu'un bref descriptif et ne sont pas juridiquement contraignantes. Seules la police d'assurance, les informations à la clientèle, les conditions générales de l'assurance et les dispositions légales sont juridiquement contraignantes.